



**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

207 route de Chateaublanc
TEL : 04.50.35.70.43.
MAIL : mairie@onnion.fr

Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

**Conseil Municipal
09 avril 2024**

COMPTE RENDU

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV précédent

Mme Sigrid Maure est désignée secrétaire de séance.

Le PV du conseil du 26 mars est approuvé.

VOTE : 15 POUR

2. Convention de création d'un service pluri-communal de police municipale

Comme discuté lors du précédent conseil à titre informatif, M Le Maire expose la proposition de convention de la commune de Saint-Jeoire de mettre à disposition sa police municipale, ainsi qu'à la commune de La Tour. Un projet de convention incluant 2 jours d'intervention par mois est exposé au conseil. Ce projet est en attente du retour de la saisine du service juridique (CST) du centre de gestion (CDG74). Le coût annuel annoncé est de 11 842.11€.

VOTE : 15 POUR

3. Remboursement des frais du Maire

Lors du mandat précédent, les frais de représentation du Maire lui étaient versés sous forme d'indemnité mensuelle de 300€ (3600€/an). M le Maire, André Gervais, souhaite désormais que ses frais de représentation de la commune, soient remboursés sur présentation de justificatifs dans la limite d'un plafond du montant annuel de 3600€.

VOTE : 15 POUR

4. Reconduction du contrat de location de bennes

L'atelier municipal est équipé de 2 bennes à déchets en location. Elles servent notamment à la récupération de la ferraille et à divers déchets abandonnés sur la voirie que les agents des services techniques ramassent quotidiennement.

Ce système évite de nombreux voyages jusqu'à la déchetterie de Saint-Jeoire. Le traitement de la benne des déchets divers a un coût de 190€ HT/tonne, elle implique notamment un tri manuel de la société SDV. L'enlèvement de cette benne coûte 90€ HT. Celle destinée à la ferraille n'entraîne pas de coût, la société SDV se rémunérant sur la valorisation de la ferraille.

VOTE : 15 POUR

5. Participations 2024

Vote à l'unanimité les participations proposées pour un montant total de 198 228.00 Euros, pour l'année 2024.

VOTE : 15 POUR

6. Subventions 2024

Vote une ligne de trésorerie prévisionnelle à hauteur de 8000 Euros, pour l'année 2024 (annexe jointe);

Décide d'étudier les demandes de subvention des associations ultérieurement et allouer dans l'année au cas par cas.

VOTE : 15 POUR

7. Tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de mettre à jour les emplois de la collectivité et de valider un tableau des effectifs, vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 septembre 2016.

Le Conseil approuve la mise à jour du tableau des effectifs sans création de nouveau poste ni modification (tableau annexé à la présente délibération) à l'unanimité.

VOTE : 15 POUR

8. Taxes locales

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2024 concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'habitation (taux de référence de la TH est celui voté en 2019, et qui a été figé de 2020 à 2022),
Considérant le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2022.

Le conseil vote le maintien des taux des TAXES LOCALES pour l'année 2024 comme suit :

TAXE FONCIERE (sur le bâti)	24.29 %
(12.26 % taux communal + 12.03 % taux départemental)	
TAXE FONCIERE (sur le non bâti)	112.90 %
TAXE HABITATION	20.84 %

VOTE : 15 POUR

9. Provision pour litige

Entre les litiges terminés, ceux en cours et les nouveaux l'enveloppe de provisions 2023 est suffisante et maintenues. Il n'y a donc pas nécessité à délibérer.

10. Section d'investissement – projets 2024

Monsieur Le Maire donne lecture des différents projets pour l'année 2024, pour la section d'investissement

Extrait du document budgétaire :

TRAVAUX EN REGIE	Parvis de l'Eglise
	Lavabo salle adjoint
	Sécurisation aire de jeux
ETUDES	Frais d'étude-centre village
	Frais étude-école
	Etude Syane
	Frais de recherche
FORETS	Travaux sylvicoles - selon programme 2024
AMENAGEMENT TERRAIN	Glissement terrain Amoulin - cf. étude SM3A
	Glissement de terrain passerelle SERRAVAZ
	Sentier balisage schémas directeur CC4R
	Eboulement au neigeux
VOIRIES	Mur empiérement rte des Choseaux
AMENAGEMENT TERRAIN	Chemin de Tigny - Curage 3 zones de fossés
	Sécurisation du chef-lieu
	Pont du May Rouge

MAIRIE	Réseau électrique GROS Patrick mairie pour informatique
	Portes automatiques - verrouillage
BÂT PUBLICS	Salle polyvalente - volets roulants
	Piscine - rénovation pour ouverture
	Bibliothèque - Enseigne
	Snack-Travaux de zinguerie
	Chalet maître nageurs - travaux de zinguerie
	Ecole maternelle/salle polyvalente - travaux zinguerie
	Ecole primaire - travaux zinguerie
	CTM - Porte de garage GEVAUX
	Ecole - portail
	Remise aux normes électriques
	Rénovation appartement mairie
CIMETIERE	Mur côté city stade GERVAIS
CONSTRUCTION	Ferme JACQUARD
VOIRIES	Rte du Pont de la Tourne
	Rte de Sévillon
	Chemin des Peleux
	Route de la Vignette
	Route du Pont Chuard
	Panneaux directionnels/signalisation
RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	Syane EP – Suite Renouvellement + horloge astronomique
SECURITE	Poteux incendies
BIBLIOTHEQUE	Galettes d'assise
ECOLE	Matériel scolaire
VEHICULES	Chariot élévateur
ECLAIRAGE	Eglise
	Salle polyvalente
	Ecole
VEHICULES	Autres matériels de transport
MAIRIE	Matériel informatique-poste déjà installé
	Cantine - mobilier
	MONT BLANC - Achat enchères mobilier restauration
PISCINE	Petit matériel
ECOLE	Projet de rénovation global

VOTE : 15 POUR

11. Vote du budget 2024

Le budget principal de l'exercice 2024 en équilibre est voté à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 136 301.91 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 766 979.65 Euros

VOTE : 15 POUR

12. Approbation de la note de présentation brève et synthétique du budget primitif

La note est approuvée à l'unanimité.

VOTE : 15 POUR

13. Tarifs de la piscine municipale – entrées et accessoires - saison 2024

Les tarifs suivants sont proposés pour la saison 2024 :

Moins de 3 ans	Gratuit
----------------	---------

	A partir de 3 ans jusqu'à 12 ans	A partir de 13 ans
Journée	3,40€	5,00€
Carte 10 entrées	27,00€	40,00€
Carte mensuelle	32,00€	50,00€
Carte saison	52,00€	80,00€

Colonies (accès sur réservation)	par entrée	25 entrées
	2,00€	40,00€

Accessoires	
Slip de bain – homme - T38 à 50	11,00€
Slip de bain- garçon - T5 à 15ans	8,50 €
Lunettes de natation	8,50€
Couches de bain bébé	3,00€
Brassard orange	7,00€
Brassard flamand rose	4,50€
Crème solaire	15,00€

VOTE : 15 POUR

14. Coût de la location du bassin de la piscine aux maîtres-nageurs sauveteurs - Saison 2024.

Ce point a été exposé au précédent conseil.

La location du bassin est appliquée en raison du bénéfice financier de l'activité privée que perçoivent les maître nageurs (cours privés en dehors des horaires d'ouverture) en utilisant un bien public.

Le montant mensuel du coût de la location du bassin est de 180€.

VOTE : 15 POUR

15. Création de postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité - piscine municipale - saison 2024.

Les emplois saisonniers de la piscine étaient jusqu'à présent fondés sur la délibération du 15 mars 2011.

Il convient d'actualiser cette décision en se fondant les besoins actuels :

- 3 postes de maîtres-nageurs
- 1 poste de surveillant de bassin (BNSSA)
- 4 postes agent polyvalent (>18ans en raison de la caisse) : caisse et agent d'entretien des vestiaires

VOTE : 15 POUR

16. Convention d'accueil de l'école Notre Dame de Bellevaux à la piscine d'onnion - Saison 2024

L'école privée Notre Dame de Bellevaux souhaite louer le bassin de la piscine pour une durée de 6 matinées, dans le cadre de l'enseignement à l'aisance aquatique au jeune public.

Le tarif 2024 proposé est de 300€.

VOTE : 15 POUR

17. Montant de la participation aux frais de scolarité des élèves non-résidents

Certains élèves des communes avoisinantes bénéficient de dérogations pour suivre leur scolarité à Onnion (proximité géographique notamment) et inversement. La commune prenant à sa charge les frais de fonctionnement de la scolarité pour les élèves scolarisés à Onnion, il est demandé, dans un principe de réciprocité, une participation à ces frais. Le montant proposé pour l'année scolaire 2024-2025 est de 100€ par élève.

VOTE : 15 POUR

18. Retrait de la délibération D17-2024 Mandat SCP Briffod-Puthod-Chappaz

Cette compétence ayant été déléguée par le conseil à M le Maire, il faut donc retirer cette délibération.

VOTE : 15 POUR

19. Application du régime forestier à la parcelle 0B-543 au lieu-dit Raty

Une parcelle forestière de la commune était déclarée sous un régime pastoral alors qu'elle relève du régime forestier. ONF, ayant émis un avis favorable à ce changement, sollicite la commune pour placer cette parcelle sous régime adéquat.

VOTE : 15 POUR

20. Abrogation de la délibération D14-2024 Délégations consenties au Maire

Le contrôle de légalité de la sous-préfecture ayant jugé la délibération concernée imprécise, il convient de l'abroger, c'est-à-dire d'en annuler les effets pour l'avenir.

VOTE : 15 POUR

21. Délibération modificative des délégations consenties au Maire

Le projet de délibération proposé a été validé par la sous-préfecture, les zones modifiées sont présentées au conseil.

VOTE : 15 POUR

22. Informations et questions diverses

Organisation des régies : suite à une demande du SGC (ex-trésorerie) sur le trop grand nombre de régisseurs, il est proposé d'organiser les régies de la façon suivante :

- Laetitia Martineau : régisseur principal marché hebdomadaire, bibliothèque, piscine, salle polyvalente avec un ou plusieurs régisseurs suppléants différents.
- Samantha Dulis : régisseur principal cantine avec un ou des régisseurs suppléants différents.

M Jean-Claude Gervais fait un point sur la situation financière difficile du Sivu du massif des Brasses, notamment en raison de régularisation d'amortissement fiscaux, du déficit d'enneigement et de la flambée du coût de l'énergie.

L'association CAP Onnion avait fait part de ses difficultés de fonctionnement, en raison du manque de parents impliqués dans la gestion, au précédent Conseil. La Mairie pourrait envisager de reprendre l'activité mais probablement à des conditions différentes (plage horaire, tarifs, etc.)

M Oberson explique que les bénévoles gérant la bibliothèque souhaiteraient un interlocuteur désigné au sein de la Mairie : Mme Céline Maure est proposée.

La question des fonds genevois est soulevée, une plaquette élaborée par la Mairie de Bogève à l'attention des frontaliers sera étudiée afin de s'inscrire dans une démarche similaire de sensibilisation.

L'installation d'un container réfrigéré afin d'accueillir la viande d'un boucher est à l'étude.

Monsieur le Maire liste les rémunérations des agents de la campagne de recensement de la population 2024.

Le secrétaire de séance, Sigrid MAURE



Le Maire, André GERVAIS



